



## Dédit de formation alors que la formation est payé par un OPCA

Par **fabou87**, le **25/09/2013** à **11:09**

Mon patron veut me faire signer un dédit formation dans lequel il indique que si je part avant 6 mois après la fin de la formation ( formation de 5 jours) je devrais lui remboursé l'intégralité de la formation (environ 3000€). Mais les frais de formation sont réglé par un OPCA. A-t-il le droit de me demandé de rembourser une formation qu'il n'a pas directement payée?

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **14:02**

Bonjour,

Pour que la clause de dédit-formation soit licite, il faut que la formation ait été entièrement financée par l'entreprise, je vous propose [ce dossier...](#)